

A Mondor on met les bébés à la rue

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les crèches hospitalières ont désormais l'obligation d'ouvrir leur accueil sur l'extérieur à cause du conventionnement passé avec la CAF (Caisse d'Allocation Familiale), nouveau gestionnaire des crèches AP-HP. Afin que la crèche « Arc en Ciel » de l'hôpital Henri Mondor obtienne un agrément PMI (Protection Maternelle et Infantile), la CAF finance une partie des travaux de remises aux normes de ces locaux.

Durant toute la durée des travaux de mises aux normes, dix-huit mois minimum (juin 2016 à décembre 2017), ce sont près de **cinquante berceaux qui sont temporairement fermés.**

C'est durant la commission d'attribution des places en crèches de mars dernier que la nouvelle a été annoncée. Seule une dizaine de places a été attribuée lors de cette séance. Certains parents ne se verront attribuer une place qu'en septembre alors qu'ils reprennent le travail en mars.

C'est en tout une quarantaine de bébés qui se retrouve « **sur le carreau** » **du jour au lendemain sans qu'aucune alternative ne soit proposée aux parents.** Ils doivent dans l'urgence trouver eux-mêmes une solution. On connaît la difficulté que rencontre le personnel hospitalier à trouver un mode de garde en raison de nos horaires particuliers (horaires variables, travail de nuit, de week-end, les jours fériés, 12h...).

La direction n'a rien anticipé, elle se moque complètement de nos conditions de travail et manque singulièrement d'idée pour pallier à ce besoin. Si elle nous avait soumis le problème, ne nous avait pas mis devant le fait accompli, nous aurions pu lui suggérer :

- de se tourner vers la ville où se situe l'établissement ainsi que vers ses villes voisines afin que chacune puisse attribuer quelques places aux agents qui auraient dû bénéficier des services de la crèche pour leur enfant
- de louer des locaux préfabriqués adaptés à l'accueil d'enfants de crèche comme le font certaines collectivités ou demander aux municipalités d'héberger une partie de la crèche dans des locaux, compatibles à l'accueil de jeunes enfants, mis à notre disposition.

Une fois encore, la direction de notre établissement méprise ses agents : le travail doit être fait, peut lui importe que nos conditions soient exécrables, le but étant de faire travailler plus en coûtant moins et surtout dans un désintérêt total de nos conditions de travail et un désengagement absolu concernant les conventions sociales.

SUD Santé demande qu'un mode de garde transitoire soit très rapidement mis en place durant toute la durée des travaux à la crèche « Arc en Ciel ».

Créteil, jeudi 21 avril 2016

contacts

Sylvie RICHETON
Blandine HERY
David JACQUELIN